



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
26 octobre 2009
Français
Original: anglais

Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention

Septième session

Bangkok, 28 septembre-9 octobre 2009, et

Barcelone, 2-6 novembre 2009

Point 2 b) de l'ordre du jour

Questions d'organisation: Organisation des travaux de la session

Note relative au déroulement de la reprise de la septième session

Note du Président*

Rappel

La première partie de la septième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (Groupe de travail spécial) s'est tenue à Bangkok (Thaïlande) du lundi 28 septembre au vendredi 9 octobre 2009. La reprise de la session aura lieu à Barcelone (Espagne) du 2 au 6 novembre 2009. Le Groupe de travail se réunira ensuite pour achever ses travaux à sa huitième session, parallèlement à la quinzième session de la Conférence des Parties qui s'ouvrira à Copenhague (Danemark) le 7 décembre 2009.

Le secrétariat a publié un ordre du jour provisoire annoté pour la septième session¹. Dans la présente note, le Président entend partager avec les délégations ses idées initiales sur les objectifs et l'organisation des travaux de la reprise de la session.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison du court laps de temps entre la première partie de la septième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention et la reprise de sa septième session.

¹ FCCC/AWGLCA/2009/11.

I. Introduction

1. Lors de la première partie de la septième session, les processus de négociation évolutifs engagés à l'initiative des Parties dans le cadre du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (le Groupe de travail spécial) ont fait avancer l'examen des questions de fond découlant des travaux entrepris au titre du Plan d'action de Bali et ont permis aux présidents, coprésidents et facilitateurs des différents groupes de contact et sous-groupes de poursuivre la synthèse des textes de négociation soumis. Les domaines faisant l'objet d'un accord ont été élargis et les options recadrées plus clairement.
2. Cela étant, sans analyser de façon approfondie les textes à l'étude, il est difficile de discerner les éléments qui devront constituer l'ossature du résultat à obtenir d'un commun accord. En outre, le type de document dont il s'agira et sa nature juridique restent à déterminer.
3. Il faut que les Parties, en s'attelant aux travaux restant à accomplir dans le cadre du Groupe de travail spécial, s'appuient sur les progrès qu'elles ont réalisés sur les différents sujets en négociant des textes concertés spécifiques et en reprenant la trame de leurs négociations pour donner forme aux résultats envisagés dans le Plan d'action de Bali, créer une dynamique et éliminer les goulets d'étranglement.
4. Il faut aussi accélérer le rythme des négociations, dont le calendrier devient de plus en plus serré.

II. Organisation des travaux à la reprise de la septième session

5. Les consultations menées vers la fin de la première partie de la session ont montré que les Parties étaient globalement satisfaites de la répartition des tâches entre les six groupes de contact constitués. Elles ont envisagé de conserver cette organisation des travaux lors de la reprise de la septième session, en combinant judicieusement les réunions formelles et informelles pour faire avancer les travaux en l'espace d'une semaine.
6. En même temps, il a été considéré que les travaux des groupes de contact, en particulier sur l'atténuation, nécessiteraient une gestion minutieuse et souple pour couvrir tous les aspects tout en mettant l'accent sur les questions cruciales. Certaines Parties ont également estimé qu'il fallait conserver une vue globale de l'ensemble du processus de négociation dans le cadre du Groupe de travail spécial pour pouvoir identifier et analyser les questions transversales et les corrélations.
7. Compte tenu de ce qui précède, le Président propose les modalités d'organisation ci-après pour la reprise de la septième session:
 - a) Une brève séance plénière consacrée aux questions d'organisation se tiendra le lundi 2 novembre au matin, étant entendu que les groupes et les différentes Parties s'abstiendront de faire des déclarations de politique générale, de façon à permettre la reprise des négociations dans les meilleurs délais;

- b) Les six groupes de contact constitués au début de la septième session seront maintenus (vision commune, adaptation, atténuation, mise au point et transfert de technologies, renforcement des capacités et financement)²;
- c) Le groupe de contact chargé de l'atténuation organisera ses travaux à sa première séance, en confiant des tâches précises à différents sous-groupes;
- d) Dans la mesure où ils sont disponibles, les présidents, coprésidents et facilitateurs qui ont apporté leur concours aux groupes de contact et aux sous-groupes lors de la première partie de la session continueront d'assumer ces fonctions à la reprise de la session;
- e) Conformément aux conclusions du Bureau de la Conférence des Parties, l'horaire des réunions sera prolongé jusqu'à 19 heures selon les besoins, en concertation avec les groupes régionaux. Le temps de parole sera limité si nécessaire;
- f) Le Président continuera d'organiser des consultations informelles ouvertes à toutes les Parties pour qu'elles puissent avoir une idée générale de l'avancement des négociations menées dans le cadre du Groupe de travail spécial en vue de parvenir d'un commun accord au résultat prévu par le Plan d'action de Bali et de traiter les questions qui surgissent;
- g) Les consultations informelles du Président porteront notamment sur la forme et la nature juridique du résultat concerté à obtenir;
- h) Des consultations informelles avec les Parties seront également organisées, selon les besoins, pour préparer le terrain en vue des travaux à effectuer à la huitième session et en prévision de celle-ci;
- i) Une séance plénière de clôture se tiendra le vendredi 6 novembre après-midi.
8. Un calendrier provisoire des réunions prévues au cours des deux premières journées de la reprise de la session sera affiché sur le site Web de la Convention à l'intention des représentants, pour information.
9. Le Président se tiendra à la disposition des Parties à Barcelone les 31 octobre et 1^{er} novembre pour de plus amples consultations éventuelles concernant l'organisation de la reprise de la septième session.

III. Documents disponibles pour la reprise de la septième session

10. L'état d'avancement des négociations menées dans le cadre des groupes de contact et des sous-groupes à la première partie de la session est décrit dans les documents officieux établis par les facilitateurs respectifs. Une liste de ces documents organisée par thème est jointe en annexe à la présente note.
11. La plupart des documents en question étaient à la disposition des représentants avant la première partie de la septième session à Bangkok ou à la clôture de celle-ci. Dans quelques cas, des groupes ont demandé à leur facilitateur de revoir les documents officieux

² Les thèmes auxquels se consacrent les six groupes de contact répondent aux descriptifs suivants: vision commune de l'action concertée à long terme; action renforcée pour l'adaptation et moyens de mise en œuvre; action renforcée pour l'atténuation et moyens de mise en œuvre; action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements; action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies; renforcement des capacités.

disponibles et d'en communiquer la version révisée dès que possible avant la reprise de la septième session³. Tous sont à présent consultables sur le site Web de la Convention⁴.

12. Ces documents sont accompagnés des éléments d'information ci-après, également disponibles sur le site Web:

- a) Liste mise à jour des nouvelles dispositions institutionnelles proposées;
- b) Compilation des valeurs chiffrées mentionnées par les Parties dans leurs propositions relatives à un objectif global à long terme de réduction des émissions et aux objectifs à moyen terme connexes.

IV. Suggestions visant à centrer et à accélérer les négociations à Barcelone

13. En s'attachant à parvenir à un résultat concerté issu du Plan d'action de Bali qui soit global et équilibré, tout en étant ambitieux, efficace et équitable, les Parties jugeront peut-être utile de centrer leurs négociations initiales à Barcelone sur des questions primordiales abordées dans les documents officiels actuels, occupant une large place dans la tâche qui incombe au Groupe de travail spécial. Les progrès supplémentaires à accomplir dans les groupes de contact pour clarifier les questions fondamentales et trouver un terrain d'entente à ce sujet devraient dynamiser l'ensemble des négociations jusqu'à la huitième session du Groupe de travail spécial à Copenhague.

14. En outre, les Parties peuvent se poser la question de savoir si des points précis actuellement présentés de manière détaillée dans les documents officiels pourraient être traités séparément d'une façon qui ne surcharge pas la négociation du résultat convenu à obtenir tout en conférant à celui-ci une orientation opérationnelle plus prononcée, par exemple sous la forme d'annexes ou dans des décisions complémentaires de la Conférence des Parties.

15. Par ailleurs, il serait sans doute utile que les Parties déterminent si l'exposé de leur «vision commune» pourrait favoriser l'intégration du résultat à obtenir d'un commun accord en faisant mention des instruments, mécanismes et autres dispositifs opérationnels qui seront construits à partir des éléments de base du Plan d'action de Bali pour permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention.

16. Afin de stimuler la réflexion des Parties sur les suggestions susmentionnées, le Président a établi la liste indicative ci-après des domaines sur lesquels le Groupe de travail spécial pourrait initialement centrer ses travaux à Barcelone. Cette liste, qu'il a dressée de sa propre initiative et sous sa responsabilité, se fonde sur les documents officiels actuellement disponibles. Elle n'énumère pas de façon exhaustive tous les thèmes faisant l'objet de négociations; le fait qu'un thème y figure n'implique pas qu'il soit plus important que ceux qui en sont omis, de même que l'absence d'un thème sur la liste ne signifie pas que celui-ci ne sera pas abordé à Barcelone. La liste n'a pas pour objet d'indiquer les degrés de convergence ou de divergence sur tel ou tel thème. Il s'agit simplement d'une tentative visant à encourager une reprise rapide et productive des négociations.

³ Les documents officiels révisés portent sur la vision commune (n° 33), l'adaptation (n° 31), l'atténuation au titre du paragraphe 1 b) ii) du Plan d'action de Bali (n° 26) et le financement (n° 34).

⁴ http://unfccc.int/meetings/ad_hoc_working_groups/lca/items/5012.php.

1. Une vision commune de l'action concertée à long terme

a) Contexte:

- Aspects scientifiques: changements climatiques anthropiques incontestables, effets néfastes, vulnérabilité, urgence de l'atténuation et de l'adaptation;
- Aspects économiques: passage à un mode de croissance et de développement résilient au climat et à faible taux d'émission, coût de l'action inférieur au coût de l'inaction, retombées bénéfiques, reconnaissance de la dimension sociale;

b) Principes directeurs applicables à l'ensemble des résultats à obtenir d'un commun accord:

- Objectif, dispositions et principes de la Convention, en particulier l'équité, les responsabilités communes et différenciées et les capacités respectives;
- Rôle de premier plan des pays développés parties concernant les actions à engager et l'appui à fournir;
- Priorités fondamentales des pays en développement parties – promouvoir le développement économique et social et éliminer la pauvreté;

c) Vision intégrée de l'action concertée résultant des éléments de base du Plan d'action de Bali;

d) Objectif global à long terme de réduction des émissions:

- Objectif(s) quantitatif(s) et buts à moyen terme, pics et profils d'évolution correspondants;
- Dimensions qualitatives et principes applicables en la matière;

e) Processus d'examen des buts fixés et des progrès d'ensemble réalisés par les Parties au regard de l'objectif final de la Convention.

2. Action renforcée pour l'adaptation

a) Mise en œuvre d'un cadre/programme de coopération:

- Plans nationaux d'adaptation que les Parties devront élaborer, examiner périodiquement et mettre à jour;
- Mise en œuvre de mesures d'adaptation aux niveaux national, régional et international;
- Renforcement notable de l'appui à l'adaptation dans les pays en développement parties, notamment ceux qui sont particulièrement vulnérables;
- Mécanisme international permettant de faire face aux risques de pertes et de dommages;
- Suivi, examen et évaluation;

b) **Dispositions institutionnelles au titre de la Convention.**

3. Action renforcée aux niveaux national/international pour l'atténuation des changements climatiques

a) **Mise en œuvre des alinéas a et b du paragraphe 1 de l'article 4 et des articles 10 et 12 de la Convention, compte tenu des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives des Parties, au moyen de différents dispositifs, parmi lesquels:**

- Inventaires nationaux des gaz à effet de serre;
- Programmes contenant des mesures visant à atténuer les changements climatiques;
- Publication, communication et examen d'informations sur les mesures d'atténuation prévues et appliquées;

b) **Engagements ou mesures d'atténuation appropriés au niveau national de la part des pays développés parties:**

- Objectifs chiffrés de réduction des émissions à l'échelle de l'économie nationale au-delà de 2012, compte tenu des engagements pris au titre du Protocole de Kyoto;
- Comparabilité du niveau d'ambition, de la forme juridique, ainsi que des règles, procédures et mécanismes de comptabilisation;
- Mesure, notification et vérification des engagements ou actions;

c) **Mesures d'atténuation appropriées au niveau national de la part des pays en développement parties:**

- Portée et définition des mesures d'atténuation appropriées au niveau national;
- Mécanisme(s) permettant de consigner les mesures d'atténuation appropriées au niveau national;
- Renforcement notable de l'appui aux mesures d'atténuation appropriées au niveau national et dispositions institutionnelles correspondantes;
- Mesure, notification et vérification des actions engagées et de l'appui fourni;

d) **Éléments d'autres approches envisagées en matière d'atténuation, parmi lesquelles⁵:**

- Actions engagées au titre de l'initiative REDD-plus: objectifs, portée, principes et différentes étapes, notamment les incidences sur les moyens de mise en œuvre;
- Prise en compte des émissions imputables aux combustibles de soute utilisés dans les transports internationaux;
- Amélioration du rapport coût-efficacité des mesures d'atténuation, notamment par le recours aux marchés;
- Moyens de promouvoir des politiques et des mesures visant à tirer parti des importantes possibilités d'atténuation à court terme;

⁵ Les progrès qui seront accomplis sur ces questions seront sans doute fonction de l'état d'avancement des travaux sur les questions relatives à l'atténuation énumérées ci-dessus.

- Dispositions institutionnelles visant à déterminer la vulnérabilité aux conséquences économiques et sociales négatives des mesures de riposte, à partager des informations et à limiter les conséquences.

4. Action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies

Mécanisme à mettre en place pour la mise au point et le transfert de technologies au titre de la Convention pour favoriser une initiative technologique qui puisse aider les pays en développement parties à passer à un mode de croissance et de développement résilient au climat et à faible taux d'émission:

- Dispositions institutionnelles, y compris des mécanismes d'incitation pour le transfert de technologies, des réseaux de centres nationaux et régionaux d'innovation technologique, un dispositif de mobilisation pour la mise au point et le transfert de technologies et l'appui au renforcement des capacités en fonction des besoins des pays en développement;
- Modalités d'un plan d'action international en matière de technologie et «feuilles de routes» technologiques tenant compte des obstacles au transfert de technologies, des mesures de coopération à prendre dans ce domaine et des secteurs économiques clés, et appui à la mise en œuvre de mesures d'atténuation appropriées au niveau national et de plans nationaux d'adaptation;
- Dispositifs financiers destinés à étayer le fonctionnement du mécanisme.

5. Action renforcée dans l'apport de ressources financières et d'investissements

- a) Ampleur et nature des engagements relatifs à l'apport de ressources financières nouvelles et supplémentaires, suffisantes et prévisibles;**
- b) Sources/options envisageables pour dégager des ressources financières qui puissent accroître les moyens de financement public au niveau international;**
- c) Renforcement du mécanisme financier de la Convention, par les moyens suivants:**
 - Nouveau fonds comportant des guichets spécialisés (ou des fonds spécialisés) pour l'adaptation, l'atténuation, l'initiative REDD-plus, la mise au point et le transfert de technologies, et le renforcement des capacités;
 - Institutions existantes, y compris les fonds;
 - Mécanisme qui puisse assurer une cohérence et une coordination entre les différentes sources de financement, en faisant concorder les besoins et les ressources financières.

6. Renforcement des capacités

- a) Mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités et dispositions institutionnelles correspondantes;**
- b) Évaluation de l'exécution/suivi et examen des aides fournies/actions engagées en matière de renforcement des capacités.**

List of non-papers

26 October 2009

The list below provides an overview of the non-papers prepared by the chairs, co-chairs and facilitators of the contacts groups and sub-groups of the first part of the seventh session of the AWG-LCA¹. All non-papers are available on the UNFCCC website². In cases where a contact group or sub-group has requested its chair, co-chairs or facilitator to undertake further work prior to the resumed seventh session, the non-papers resulting from this work as well as the non-papers superseded thereby are indicated accordingly³.

Contact group on a shared vision for long-term cooperative action

Non-paper No. 33: Revised annex I to document FCCC/AWGLCA/2009/INF.2 (23/10/09). This non-paper supersedes non-paper No. 19 (8/10/09) and No. 27

Contact group on enhanced action on adaptation and its associated means of implementation

Non-paper No. 31: Revised streamlined text on adaptation (20/10/09). This non-paper supersedes non-paper No. 8 (3/10/09)

Contact group on enhanced action on mitigation and its associated means of implementation

Non-paper No. 28: Revised paragraphs 1–37 of annex III to document FCCC/AWGLCA/2009/INF.2 (9/10/09)

Subgroup on paragraph 1 (b) (i) of the Bali Action Plan

Non-paper No. 25: Revised annex III A to document FCCC/AWGLCA/2009/INF.2 (9/10/09)

Subgroup on paragraph 1 (b) (ii) of the Bali Action Plan

Non-paper No. 26: Nationally appropriate mitigation actions by developing country Parties (20/10/09)

This non-paper supersedes non-paper No. 20 (8/10/09)

Subgroup on paragraph 1 (b) (iii) of the Bali Action Plan

Non-paper No. 18: Revised annex III C to document FCCC/AWGLCA/2009/INF.2 (8/10/09)

Subgroup on paragraph 1 (b) (iv) of the Bali Action Plan

Non-paper No. 17: Revised annex III D to document FCCC/AWGLCA/2009/INF.2 (8/10/09)

Subgroup on paragraph 1 (b) (v) of the Bali Action Plan

Non-paper No. 30: Revised annex III E to document FCCC/AWGLCA/2009/INF.1 (9/10/09)

¹ Non-papers 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 19, 10, 21, 22, 23 and 27 have been superseded by later versions (as indicated in each of the later non-papers by means of a footnote).

² <http://unfccc.int/meetings/ad_hoc_working_groups/lca/items/5012.php>.

³ See also footnote 3 to paragraph 11 of this document.

Subgroup on paragraph 1 (b) (vi) of the Bali Action Plan

Non-paper No. 32: Revised annex III E to document FCCC/AWGLCA/2009/INF.2 (9/10/09)

Contact group on enhanced action on the provision of financial resources and investment

Non-paper No. 34: Revised annex IV to document FCCC/AWGLCA/2009/INF.2 (20/10/09). This non-paper supersedes non-paper No. 13 (5/10/09)

Contact group on enhanced action on the development and transfer of technology

Non-paper No. 29: Streamlined text and concepts contained within the reordering and consolidation of text in the revised negotiating text FCCC/AWGLCA/2009/INF.2, annex V (09/10/09)

Contact group on enhanced action on capacity-building

Non-paper No. 24: Revised annex VI to document FCCC/AWGLCA/2009/INF.2 (9/10/09) with background information contained in Non-paper No. 6 (1/10/09)

In addition, the following supporting material to the non-papers is available on the UNFCCC website:

Further updated list of proposed new institutional arrangements. Non-paper by the Chair (9/10/09)

Quantifications included by Parties in their proposals on a long-term global goal for emission reductions and on related medium-term goals. Non-paper by the Chair (23/10/09)
